

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR - (N° 343)

Retiré

AMENDEMENT**N ° CL594**

présenté par

Mme Regol, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Bayou, Mme Belluco, M. Ben Cheikh,
Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës, Mme Pasquini,
M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché,
Mme Taillé-Polian et M. Thierry

ARTICLE PREMIER**RAPPORT ANNEXÉ****I. – À la deuxième phrase de l’alinéa 372, après le mot :**

« formation »

insérer les mots :

« ,qui comprendra des enseignements en sciences humaines et sociales et communication ».

II. – Compléter la même phrase du même alinéa par les mots :

« , éthique, fonctionnement de la justice, qui seront abordés en encourageant réflexion et sens critique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'allongement de la formation initiale des représentants des forces de l'ordre, de 8 à 12 mois, incluant un approfondissement de thématiques répondant aux enjeux-clefs de la police semble opportun. Les formations en déontologie et relation police/population doivent s'accompagner d'enseignements en sciences humaines et sociales afin d'encourager une réflexion des policiers sur la nature de leurs missions, en communication (respect de l'autre, techniques de médiation, de gestion des tensions, de gestion du stress d'autrui...) le tout en encourageant réflexion et sens critique notamment sur le fonctionnement de la justice (alternatives à la détention, principes d'application et de personnalisation des peines dans un objectif de réinsertion et de prévention de la récidive).